

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2468

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 9

- I. – Supprimer l’alinéa 5.
- II. – En conséquence, au début de l’alinéa 6, ajouter la mention :
« II. – »
- III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :
« mentionnée au premier alinéa »,
les mots et la référence :
« prévue à l’article L. 541-15-15 du code de l’environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.